

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Frédéric Hohl, Gabriel Barrillier, Michel Ducret, Jacques Follonier, Hugues Hiltbold, Jacques Jeannerat, Pierre Kunz, Patricia Läser, Jean-Marc Odier, Louis Serex et Marie-Françoise de Tassigny

Date de dépôt: 9 octobre 2006

Messagerie

Proposition de motion

pour le lancement d'une initiative cantonale au Parlement fédéral au sujet de la sécurité intérieure

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que la Confédération, après l'abandon du projet USIS, a renoncé à toute ambition en vue de créer un système organisé et efficace de sécurité intérieure ;
- que l'organisation des manifestations en marge de la rencontre du G8 à Evian en 2003 a démontré à quel point la collaboration Confédération-cantons était lacunaire en matière de sécurité et de déploiements de forces policières ;
- que ce n'est pas la mission première de l'armée que d'assurer la sécurité intérieure ;
- que la session parlementaire fédérale de Flims, suite à une coalition rose-verte-UDC, a enterré les projets actuels de réforme de l'armée ;
- que de grandes manifestations sont prévues prochainement sur le territoire suisse (notamment l'Eurofoot 2008) et que la sécurité se devra d'y être garantie,

invite le Conseil d'Etat

à lancer une initiative cantonale adressée au Parlement fédéral demandant au Conseil fédéral de relancer le chantier de la sécurité intérieure, prévoyant notamment la création d'un corps de police fédérale susceptible d'appuyer les polices cantonales lors de grands rendez-vous internationaux ou de situations de crise.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

En 2002, le Conseil fédéral, prétextant un manque de moyen, a abandonné le projet de réexamen de la sécurité intérieure (USIS), lancé trois ans plus tôt, et qui devait se terminer en 2003. Par cette décision, le Conseil fédéral renforçait l'engagement militaire et acceptait tacitement le fait que l'armée intervînt plus souvent si besoin était. Or, tout le monde sait que la sécurité intérieure n'est pas la mission première de l'armée. Dans ce domaine, la Suisse, en tant que pays moderne et organisé, devrait disposer d'un meilleur système capable de garantir cette sécurité sur tout son territoire.

A Genève, les événements autour du G8 en 2003 ont démontré très clairement à quel point notre système de sécurité intérieure était archaïque. On se souvient que le Conseil fédéral a pris conscience très tard de l'ampleur de l'événement qui allait se dérouler tout près de son territoire. Le gouvernement a donné son aval pour l'engagement subsidiaire de l'armée cinq semaines seulement avant le début de la manifestation. Même si les Chambres étaient réticentes à envoyer l'armée pour un tel événement, chacun se rendait compte que la sécurité aurait été impossible à assurer sans elle. Dans un cas tel que celui-ci, on a pu voir que la Confédération ne s'est pas faite partie active de la chose et a laissé le soin à notre canton de résoudre les problèmes en sous-estimant les risques réels auxquels Genève était confrontée. Sous-estimant du même coup l'importance vitale de Genève, en tant que lieu de rencontre pour de multiples organismes internationaux, pour le rayonnement de la Suisse dans le monde.

Une situation comme celle-ci ne doit pas se reproduire, ni à Genève, ni dans aucun des autres cantons. De futures grandes manifestations, telles que l'Eurofoot 2008, sont prévues prochainement et la Confédération doit pouvoir répondre aux besoins des cantons en matière de sécurité par une bonne coordination des différentes forces de police. A ce titre, il est éminemment regrettable que la Confédération n'ait pas encore rendu publics les enseignements qu'elle tire du rapport spécial sur l'organisation des forces de sécurité pendant le G8 d'Evian en 2003.

Un système de sécurité intérieure organisé ne sera pas seulement utile pour ces cas précis. « La menace envisagée sous l'angle de la sécurité extérieure ou intérieure s'est totalement modifiée », constatait le rapport USIS. « On trouve, au cœur du phénomène, le développement de la

criminalité organisée et du tourisme criminel transnational. Ce n'est qu'au prix d'une coopération internationale soutenue qu'il sera possible de lutter contre les menaces émanant du terrorisme, de l'extrémisme violent, du service de renseignements prohibé, de la prolifération et de la criminalité dans le domaine du nucléaire, de la criminalité organisée, ainsi que de l'utilisation abusive des technologies modernes de l'information. » C'est en tentant de prévoir les futurs dangers auxquels nous serons confrontés qu'USIS a relevé de nombreux dysfonctionnements dans le domaine de la sécurité intérieure. Par exemple, les critères régissant les statistiques policières des cantons et de la Confédération ne sont pas les mêmes et aucun système ne prévoit la possibilité d'une action sécuritaire unifiée au niveau national. Il est aujourd'hui impératif que la Confédération passe des accords internationaux, supprime les redondances dans le travail policier sur son territoire, élimine les disparités et les incompatibilités des systèmes informatiques et prévoie des réserves expérimentées, capables d'intervenir rapidement.

Il est donc grand temps, Mesdames et Messieurs les député(e)s, que la Confédération s'attelle à cet important dossier qu'est la sécurité intérieure. Nous vous invitons donc à accepter la présente motion et à lancer une initiative cantonale demandant à la Confédération de relancer ce chantier qu'elle avait cru pouvoir désert.